

Paris, le 25 septembre 2024

ASAC 66
ROUTE DE MONTALBA
66130 ILLE SUR TET

M. Le Président

OBJET: Rallye Conflent Fenouillèdes

DATES: Les 16 et 17 novembre 2024

Monsieur le Président,

Nous vous prions de bien vouloir trouver, ci-joint, le pré- règlement de l'épreuve citée en objet qui a été enregistrée par notre service en date du :

mercredi 25 septembre 2024

sous le permis d'organisation FFSA numéro :

614

Ce numéro devra obligatoirement figurer d'une façon très apparente sur les exemplaires du règlement définitif que vous voudrez bien nous faire parvenir en deux exemplaires dans les délais prévus à l'article IB des prescriptions générales.

Il ne sera valable que sous réserve d'apporter les éventuelles modifications indiquées ci-dessous, à l'exclusion de toute autre. En outre, aucun changement ne peut être apporté à un règlement enregistré par la FFSA hormis dans les cas prévus par le Code Sportif International.

Les règlements publiés sur les sites doivent être ceux qui ont obtenu le permis d'organisation, strictement conformes à celui-ci.

NOTA 1 : La validité de ce permis est strictement subordonnée :

- à l'obtention des autorisations administratives nécessaires auprès des autorités compétentes,
- à la possession, pour tous les officiels, d'une licence en cours de validité, correspondante à la fonction mentionnée sur le règlement.

NOTA 2 : Ce permis d'organisation vous est délivré dans les conditions prévues à l'article 3 du Code Sportif International, dès lors que votre épreuve répond aux critères prévus au règlement particulier type de la réglementation sportive de la discipline concernée.

Nous vous remettons, ci-joint, les formulaires de rapport de clôture qui devront nous **parvenir au plus tard 15 jours après l'épreuve, dûment remplis et signés** par les officiels concernés.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de nos meilleures salutations.

Agnès DELARUE
Responsable Service Compétition



Copie à la ligue du sport automobile Occitanie Méditerranée

[1] Rappels particuliers :

L'organisateur de la manifestation doit veiller à ce que le parcours de l'épreuve soit conforme en tout point avec les Règles Techniques et de Sécurité des Rallyes (disponibles auprès du Pôle Sport de la FFSA et en téléchargement sur le site ffsa.org).

En parallèle des obligations qui vous incombent à l'égard des Préfectures à travers le dépôt de votre Dossier de Sécurité (en conformité avec les Règles Techniques de Sécurité), nous vous recommandons l'utilisation des outils de communication proposés par la FFSA, disponibles sur le site www.ffsa.org, en rubrique Sécurité Rallye, afin de déployer toutes les actions de communication nécessaires à l'égard du public, des officiels et commissaires, et des concurrents.

L'organisateur technique devra présenter, à l'autorité qui a délivré l'autorisation, le jour de la manifestation une attestation écrite précisant que toutes les prescriptions mentionnées dans l'autorisation ont été respectées (Article R331-27 du code du Sport).

11^{ème} Rallye Conflent Fenouillèdes VHC

15 au 17 novembre 2024

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes et les règles spécifiques rallye VHC.

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement et ouverture des engagements : Lundi 16 septembre 2024

Clôture des engagements : Lundi 4 novembre 2024 à minuit (Cachet de la poste faisant foi)

Parution du carnet d'itinéraire : Samedi 9 novembre 2024 à 8h30

Mise à disposition du carnet d'itinéraire et Vérifications administratives obligatoires le :

Samedi 9 novembre 2024 de 8h30 à 18h00	Lieu : Café de France à Vinça
Dimanche 10 novembre de 8h30 à 17h00	Lieu : Café de France à Vinça
Jeudi 14 novembre de 8h30 à 18h00	Lieu : Café de France à Vinça
Vendredi 15 novembre de 8h30 à 13h00	Lieu : Café de France à Vinça

Dates et heures des reconnaissances :

Samedi 9 novembre 2024 de 8h30 à 12h et 14h à 18h00
Dimanche 10 novembre de 8h30 à 12h et 14h à 18h00
Jeudi 14 novembre de 8h30 à 12h et 14h à 18h00
Vendredi 15 novembre de 8h30 à 12h et 14h à 18h00

Vérifications techniques : Vendredi 15 novembre 2024 de 15h00 à 20h00.

Lieu : Espace de La Catalane à Ille-sur-Tet.

A l'issue des vérifications techniques, les véhicules seront placés en parc, Place du Foirail à Ille-sur-Tet à partir de 15h00.

Parc à remorques : 2 Rue Camp Llarg à Ille-sur-Tet sur le terrain entre Aldi et la métallerie Benezis

1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs le : Vendredi 15 novembre 2024 à 19h00 à la Salle des Fêtes de Vinça.

Publication des équipages autorisés au départ le Vendredi 15 novembre 2024 à 21h00

Lieu : Parc Fermé et PC course à la Mairie de Vinça.

Publication des heures et ordres de départ le Vendredi 15 novembre 2024 : à 21h00

Lieu : PC course à la Mairie de Vinça et Tableau d'affichage numérique sur l'application Sportity

Départ de la première étape : Samedi 16 novembre à **8h30**, Place du Foirail, Ille-sur-Tet

Reclassement avant les spéciales de nuit : Samedi 16 novembre, Parking de la Promenade à Vinça

Arrivée de la 1^{ère} étape : Samedi 16 novembre à partir de **18h53** au Parking de la Promenade à Vinça

Publication des résultats partiels et ordre départ de la 2^{ème} étape le : Samedi 16 novembre, 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent au CH entrée du parc d'arrivée étape 1.

Lieu : PC course, Mairie de Vinça et Tableau d'affichage numérique

Départ de la 2^{ème} étape : Parking de la Promenade à Vinça à **8h30**

Arrivée : le Dimanche 17 novembre 2024 à partir de **14h12**, Place du Foirail à Ille-sur-Tet

Vérifications finales : le Dimanche 17 novembre 2024 à 16h00

Lieu : Garage Renault Ille-sur-Tet Centre Commercial Ribéral 3 camp Llarg 66130 Ille sur Têt

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

Publication des résultats du rallye : le Dimanche 17 novembre 2024, 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent au dernier CH à l'entrée du Parc Fermé.

Remise des prix : le Dimanche 17 novembre 2024, sur le podium d'arrivée, Place du Foirail, Ille-sur-Tet.

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Club 66 organise les 15, 16 et 17 novembre 2024, en qualité d'organisateur administratif et le Conflent Fenouillèdes Rallye 66, en qualité d'organisateur technique, un rallye national, à participation étrangère autorisée, dénommé :

11^{ème} Rallye Conflent Fenouillèdes VHC

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile(nom)..... le ...(date)..... sous le numéro ...(numéro)... et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro ...(numéro)... en date du ...(date).....

Comité d'Organisation

Président : Roselyne Manent

Secrétaire : Vincent Legrand

Membres : Julien Macary, Romain Remolins, Maryse Laffont, Louis Dubois, Valentin Soriano, Yohann Schuster, Nicolas Leroy ainsi que tous les bénévoles du CFR 66, Mesdames et Messieurs les commissaires de l'ASAC66.

Secrétariat du Rallye Adresse : 2 rue Firmin Soulié 82370 Corbarieu

Téléphone : 06 12 55 61 67 ou 06 71 52 46 38

Mail : conflent.fenouilledesrallye66@gmail.com

Permanence du Rallye : A partir du 15 novembre 2024, durant l'épreuve, le secrétariat du rallye, sera situé à la Mairie de Vinça.

Tél : 06 71 52 46 38

Organisateur technique

Nom : Conflent Fenouillèdes Rallye 66

Adresse : Chez Xtrem Motor Racing – 1158 Chemin de la Fossella – 66000 Perpignan

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA

Tableau d'Affichage Officiel

Tableau d'affichage numérique : <https://www.asac66-officiel.fr/rallyes>

Le tableau d'affichage officiel sera le tableau d'affichage numérique, publié sur l'application SPORTITY. Il n'y aura pas de tableau d'affichage officiel physique.

Pendant le Rallye et les reconnaissances, la communication individuelle et générale entre tous les officiels (PC Course, commissaires sportifs, commissaires, etc.) et les concurrents/membres de l'équipage se fera principalement et dans la mesure du possible par voie électronique (téléphone portable ou application mobile Sportity). À cette fin, chaque concurrent doit désigner UN représentant officiel autorisé à recevoir toute notification officielle, ainsi que le contact correspondant (courrier électronique).

Tous les concurrents seront informés par une notification électronique de la publication de tout document sur le panneau d'affichage numérique.

L'application SPORTITY est téléchargeable gratuitement pour les appareils iOS sur Appstore et pour les appareils Android sur Google Play.

Afin de s'assurer qu'au moins 1 des membres de l'équipage a téléchargé l'application, une vérification contre émargement sera faite lors des vérifications administratives.

Le mot de passe est : **CFR2024**



1.1P. OFFICIELS

Observateur de la Ligue Occitanie Méditerranée	M. X	Licence n°
Président du Collège des Commissaires Sportifs Commissaires Sportifs	M. Claude MARY M. Gerard BERTRAND M. Jean Claude CHRISTOL	Licence n°1622/0805 Licence n°5705/0514 Licence n°15590/0811
Directeur de Course Directeurs de Course Adjoint : Directeur de Course « Nouveau Départ »	M. Marc CIER M. Thierry HERITIER M. Marcel CABROL	Licence n°2942/0706 Licence n°1713/0515 Licence n° 14590/0915
Directeurs de Course Adjoints délégués aux ES :	Mme. Sylvie MONTET-CAZES M. Robert RICHARD	Licence n° 205244/0804 Licence n° 44762/0745
Directeur de Course délégué véhicule tricolore :	M. Sunny ZGAJNAR	Licence n°347712/0745
Adjoints à la Direction de Course délégués aux ES :	M. Jean Manuel PAIS M. Patrick VAUDOUR M. Yves ESCLOUPES (inter)	Licence n°240123/0745 Licence n° 228853/0806 Licence n°76046/0903
Directeur de Course délégué véhicule Damier :	M. Sébastien NAVARRO MAGNERON	Licence n°213097/0745
Directeur de course délégué Parc fermé /regroupement	M. Alain GUIN	Licence n°3420/0710
Directeur de course délégué au Parc d'assistance Commissaire Technique responsable Moderne : Commissaire Technique responsable VHC : Commissaire Technique « Nouveau départ » : Commissaires Techniques adjoints :	M. Thierry GRAUBY M. Marcel CERDAN M. Yvon JOURNAUX M. Jean Claude MARTY Mme. CHABAUD Claudine M. Smaïl LECHEKHAB M. Michel ALGANS	Licence n°163786/0812 Licence n°19463/0815 Licence n°19327/0809 Licence n° 32003/2102 Licence n°156447/0809 Licence n° 28224/0806 Licence n° 299446/0903
Secrétaire des commissaires techniques :	Mme Christine GRAUBY	Licence n°163787/0812
Médecin chef	ADAMU 30	
Chargés des relations avec les concurrents	M. Jean Christophe LEROY Mme. Myriam PUECH - BERTRAND M. Robert CLOS M. Marie RICHARD	Licence n°5492/0701 Licence n°113568/0915 Licence n°6055/0804 Licence n°49602/0745
Délégué de l'Organisateur Technique :	M. Frank OLIVE	Licence n° 267699/0816
Juges de faits : Chargé des Vérifications Administratives : Chargé du Contrôle des Publicités : Chargé des relations avec la presse	Mme Véronique CARBOU M. Valentin SORIANO M. Jean Pierre BOBO M. Louis DUBOIS	Licence n°119788/0806 Licence n°306379/0816 Licence n°18920/0816 Licence n°304234/0816
Classement Speaker	LC Chrono M. Steeve MARTY	

A l'exception des membres du collège du Rallye, tous les officiels figurant sur le règlement ainsi que tous les commissaires de route officiant sur le Rallye sont déclarés compétents en tant que "juge de fait" pour la constatation visuelle d'infraction dont ils seraient témoins portant notamment sur : chauffe ou réglementation des pneumatiques, assistance, itinéraire du Rallye, comportement antisportif, etc. Ils devront notifier par rapport écrit leur constatation au directeur de course, dans les plus brefs délais.

1.2P. ELIGIBILITE

Le 11^{ème} Rallye Conflent Fenouillèdes VHC compte pour :

- la Coupe de France VHC coefficient 2,
- le Championnat Ligue Occitanie Méditerranée
- le Challenge de l'ASAC66

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront, un accusé de réception d'engagement ainsi qu'une heure de convocation pour les vérifications techniques.

Les vérifications administratives obligatoires

Elles auront lieu lors de la **remise du Roadbook** à Vinça au Café de France suivant les heures indiquées en première page.

Lors de ces vérifications, les concurrents devront présenter les documents suivants :

- **Permis de conduire en cours de validité**
- **Licence valable pour l'année en cours**
- **Passeport technique du véhicule**
- **Autorisation de prêt le cas échéant**

Chaque concurrent recevra les documents et adhésifs nécessaires à l'identification de leur véhicule et divers autres documents, notamment les obligations auxquelles ils seront soumis (carnet de reconnaissance, etc ...)

Les équipages devront présenter **obligatoirement** au CH d'entrée des **Vérifications Techniques**, auprès des relations concurrents, **l'original de leur permis de conduire et l'original de leur licence.**

Vérifications techniques avant le départ

Le système de géolocalisation vous sera distribué **juste avant les vérifications techniques** (prévoir des attaches pour le fixer et le chèque de caution de 300 euros).

Elles auront lieu le vendredi 15 novembre de 15h00 à 20h00 l'Espace de La Catalane à Ille-sur-Tet de 15h00 à 20h00, suivant l'heure qui sera donnée lors des vérifications administratives obligatoires. Les voitures devront être « stickées » avant de passer aux vérifications techniques.

Vérifications finales

Elles auront lieu au Garage Renault Ille-sur-Tet Centre Commercial Ribéral 3 Camp Llarg 66130 Ille sur Têt

Immédiatement après l'arrivée et selon les instructions données par les officiels.

Le taux horaire de la main d'œuvre est fixé à 60 Euros TTC.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 11^{ème} Rallye Conflent Fenouillèdes VHC doit adresser la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le **lundi 4 novembre** minuit (cachet de la poste faisant foi).

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 30 voitures maximum. L'organisateur se réserve le droit d'annuler le rallye si à la date du mercredi 6 novembre 2024 le nombre des engagés total est inférieur à **70**.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : **440 €**
- un équipage complet de l'ASAC66 : **390 €**
- sans la publicité facultative des organisateurs : **880 € (x 2)**

3.1.12P. En outre, il sera demandé une participation forfaitaire de **50 €** pour le système de géolocalisation lors des vérifications techniques ainsi qu'un chèque de caution de 300 € à l'ordre suivant **LC Chrono**.

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement ainsi **qu'une photocopie de la 1ère page du PTH**.

Les chèques sont à libeller à l'ordre de : **Conflent Fenouillèdes Rallye 66**.

Pour les pilotes étrangers, il ne sera accepté que des espèces lors des vérifications administratives.

IMPORTANT : Les demandes d'engagement devront être dûment remplies et envoyées à l'adresse suivante :

**Mme Roselyne Manent,
2 rue Firmin Soulié
82370 Corbarieu**

plus un mail à : conflent.fenouilledesrallye66@gmail.com)

Du fait de leur engagement, les concurrents déclarent connaître les risques inhérents aux rallyes et les assumer. Ils déclarent en outre connaître et accepter tous les règlements applicables à ce rallye.

3.2.10P. Tous les concurrents, pilotes et officiels devront être en possession et porter sur eux pendant toute la durée du rallye, leur licence valable pour l'année en cours ainsi que leur permis de conduire et une pièce d'identité valide.

Retrait de licence (règlement médical)

Cette mesure sera appliquée à tout licencié dès que l'accident a nécessité une intervention des secours et également lorsque l'intervention a été demandée par le médecin de l'épreuve ou réclamée par le licencié lui-même.

Dans tous les cas et quelques soit la nature des blessures, le licencié concerné devra remettre immédiatement sa licence à l'officiel ou au médecin qui lui en fera la demande. Les conditions de restitution de cette licence sont prévues à l'article 1.5. du règlement médical figurant dans les prescriptions générales de la FFSA.

3.3P. ORDRE DE DEPART

La liste des numéros de compétition sera établie par l'organisateur.

L'attribution des numéros se fera dans l'ordre croissant suivant :

- Pilotes prioritaires (FIA et FFSA)
- Pilotes désignés par l'organisateur en fonction de leurs résultats précédents.
- Tous les autres pilotes dans l'ordre croissant des groupes et classes suivants :
Groupe A, Groupe 4/5, Groupes B, Groupe 2, Groupe 3, Groupes N et 1, Classic, le tout dans l'ordre décroissant des cylindrées.

Dans chaque classe, il sera tenu compte des performances des équipages (pilotes et voitures).

Pour la première étape :

Le départ sera donné dans l'ordre des numéros de compétition, le plus petit partant en tête.

A l'issue de la deuxième section, le regroupement permet de fixer l'ordre de départ pour la 3^{ème} section, d'après le classement provisoire à l'issue de la section 2, hors pénalités.

Pour la deuxième étape :

Le départ sera donné dans l'ordre du classement provisoire à l'issue de la dernière ES de la 1^{ère} étape, hors pénalités routières, avec la possibilité de reclassement des pilotes prioritaires et des pilotes acceptés « **en nouveau départ après abandon** » par le collège des commissaires sportifs.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

4.1 Sont admises les voitures :

- des périodes E à J2 incluses (1947 à 1990), homologuées VHC et possédant un Passeport Technique Historique (PTH/PTN)
- du groupe rallye Classic de Compétition (1977 à 1990)

Les voitures du groupe rallye Classic de compétition auront un classement séparé et ne marqueront pas de points à la Coupe de France.

Toutes les voitures sont autorisées à être équipées d'une assistance électrique de direction. Il est également autorisé de monter une direction assistée existante ou homologuée provenant d'un même modèle de voiture que celui présenté, sans changement de période, si ce modèle n'en est pas équipé d'origine dans la période présentée. Ces voitures sont répertoriées par GROUPES.

GRUPE 1 - T – Tourisme

GRUPE 2 - CT - Tourisme de Compétition

GRUPE 3 - GT - Grand Tourisme de série

GRUPE 4/5 - GTS - Grand Tourisme Spécial / GTP/HST/TSRC – Grand Tourisme Prototype

GRUPE N Production J

GRUPE A Tourisme J

GRUPE B J

Les voitures du Groupe Classic de compétition de 1977 à 1990 en possession d'un passeport technique 3 volets délivré par un Commissaire Technique qualifié (classement séparé)

4. 4.3P. ASSISTANCE

L'assistance sera autorisée uniquement **sur les parcs d'assistance matérialisés et localisés à Vinça.**

En dehors de ce parc, les réparations et ravitaillements seront interdits.

Seuls les véhicules possédant un autocollant assistance seront admis dans le parc d'assistance. Toute infraction à cette règle entrainera l'exclusion.

Il sera ouvert dès le vendredi 15 novembre 15h.

Il est interdit de s'installer sans l'accord du responsable du parc présent sur place.

Les emplacements seront numérotés et pré-attribués.

Dans chaque parc d'assistance il est demandé aux concurrents :

- De tenir à proximité immédiate et de manière visible de l'emplacement de chaque voiture de course, un extincteur pour foyers A, B et C d'une capacité minimale de 5 kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans.
- D'utiliser des contenants à hydrocarbures conformes aux normes hydrocarbures, De disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (3 x 5 minimum) et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture,
- De disposer sous la partie mécanique de chaque véhicule d'assistance une bâche de protection étanche et résistante aux hydrocarbures.
- De prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc d'assistance.

En outre, il est précisé que le piquetage est interdit. Une pénalité de 200 € sera appliquée pour chaque infraction constatée. Le montant de la pénalité est conservé par l'organisateur.

Les concurrents doivent déposer leurs déchets dans les containers et laisser leur emplacement propre sous peine d'une amende.

4.9P. GEOLOCALISATION

Afin de renforcer la sécurité des concurrents, toutes les voitures doivent être équipées pendant le rallye, d'un système de géolocalisation. Le kit de géolocalisation ainsi que les instructions concernant son installation et sa restitution seront distribués lors des vérifications techniques

Une caution (par chèque) de 300 € est demandée par le prestataire FFSA qui le rendra contre la restitution du matériel. En cas de perte ou de détérioration du boîtier ou de ses accessoires (câbles, antennes, etc...) cette caution pourra être retenue en totalité ou partiellement par le prestataire agréé par la FFSA. La caution sera restituée après vérification du matériel par le distributeur, au maximum trois semaines après le Rallye.

Les instructions d'installation sont également disponibles sur les sites : www.ffsa.org. Le montage et le bon fonctionnement du système seront vérifiés par le distributeur agréé ou par un membre de l'organisation lors des vérifications techniques ou durant le Rallye.

Après les vérifications techniques préliminaires et pendant toute la durée du rallye, chaque concurrent sera responsable de la bonne fixation du matériel de géolocalisation et de son bon fonctionnement.

Si un concurrent constate que son appareil dysfonctionne, il devra le signaler immédiatement à l'équipe en charge de la géolocalisation (**LC Chrono**), dont les coordonnées téléphoniques sont fournies en même temps que le matériel.

Tout constat de non-fonctionnement entrainera les pénalités suivantes :

- 1ère infraction : avertissement et remise en conformité immédiate,
- 2ème infraction : 200 € et remise en conformité immédiate,
- 3ème infraction : disqualification du rallye et demande de sanction à la FFSA.

Le montant des amendes est conservé par la FFSA.

L'organisateur dégage toute responsabilité pour les zones « blanches » non couvertes.

4.7P. EXTINCTEURS

Les extincteurs installés conformes à la liste N°16 et N°52 devront être obligatoirement dégoupillés et/ou armé à partir de la sortie des vérifications techniques jusqu'à la sortie du parc fermé d'arrivée.

En cas de non-respect :

Avant le départ du Rallye : mise en conformité.

Pendant le Rallye :

1ère infraction : 30 secondes de pénalité et mise en conformité.

2ème infraction : disqualification

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

5.2P PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

6.1P. DESCRIPTION

Le 11^{ème} Rallye Conflent Fenouillèdes VHC représente un parcours de 388,95 km.

Il est divisé en 2 étapes et 5 sections.

Il comporte 10 épreuves spéciales d'une longueur totale de 129,35 km.

Les épreuves spéciales sont :

ES 1, 3, 5 : Caladroy – Caramany (8,31 km)

ES 2, 4, 6 : Ansignan – Barrage de Vinça (21,48 km)

ES 7, 9 : Montalba le Château – Caramany (8,13 km)

ES 8, 10 : Ansignan – Prats de Sournia (11,86 km)

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

Le pointage en avance est autorisé en fin de première étape.

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

6.2.1P. Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de 3 au **maximum**.

6.2.2P. Un sticker avec la mention reconnaissance et un numéro d'ordre sera à apposer en haut à droite du pare-brise du véhicule et un adhésif jaune fluo portant le numéro de reconnaissance à apposer obligatoirement sur la vitre arrière du véhicule au milieu.

6.2.6P. Les reconnaissances auront lieu aux dates et heures suivantes :

Jours autorisés : Samedi 9 novembre, Dimanche 10 novembre, Jeudi 14 novembre et Vendredi 15 novembre.

Horaires des reconnaissances : 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 18h00.

En dehors de la période précitée, elles sont strictement interdites.

A la remise du carnet d'itinéraire, les concurrents recevront une fiche de reconnaissance qu'ils utiliseront librement pendant les sessions de reconnaissance par ES.

Les passages se feront sur routes ouvertes à la circulation, dans le cadre du code de la route. (Respect des limitations de vitesse et de la signalisation du Rallye)

Les concurrents doivent inscrire, eux même, au stylo à bille, sur la fiche de reconnaissance qu'ils recevront, les renseignements demandés (heures de départ et d'arrivée).

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

7.3.17. 9 Nouveau départ après abandon

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme aux Prescriptions Générales FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

Conforme au règlement de la coupe de France des rallyes VHC 2024 et aux règles spécifiques des rallyes VHC 2024.

A l'issue de chaque Rallye sera établi :

- Un classement général toutes périodes confondues (hors classic)
- Un classement général pour les périodes E à I
- Un classement général pour les périodes J
- Un classement général pour le groupe Rallye Classic de Compétition (1977-1981)

Les voitures du groupe Classic de compétition ne devront jamais figurer ni dans le classement général E à I et J confondues, ni dans le classement E à I, ni dans le classement J.

ARTICLE 10P. PRIX

Conforme au règlement standard FFSA.

Il n'y aura pas de dotation en prix.

Tous les équipages seront récompensés en COUPES.